



# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Bagnolet, le 14 octobre 2014

Lettre ouverte au ministre de l'Agriculture  
Copie à ses conseillers et au ministère de l'Ecologie

Monsieur le Ministre,

Lors de notre rencontre du 30 juin, notre délégation de la Confédération paysanne vous a alerté sur la situation des éleveurs confrontés à la présence de plus de 300 loups en France.

Vous nous avez écouté poliment... vous nous avez même dit comprendre le désarroi des éleveurs. La possibilité d'organiser des battues, de renforcer les moyens de protection allait, selon vous, donner des résultats. Vos réponses techniques, qui nous avaient déjà été exposées lors d'une précédente rencontre, nous renforcent dans nos positions.

Les loups gagnent du terrain et vous « gérez » ce dossier comme s'il s'agissait uniquement d'abonder l'enveloppe, et de donner des autorisations de tirs. Bientôt vous nous annoncerez peut-être des allègements de charges sociales pour les bergers salariés...

Pourtant notre revendication sur le changement de statut juridique des loups méritait de la part de vos services un peu plus d'attention.

Deux mois ce sont écoulés depuis cette rencontre... A ce jour, cinq loups ont été prélevés. On dénombre 6500 victimes au 30 septembre, soit 1500 de plus qu'en 2013 à la même date. Près de 30 départements sont touchés.

La situation empire, monsieur le Ministre. Les éleveurs du Mercantour qui vivent la prédation depuis 20 ans n'en peuvent plus, et pour ceux qui sont confrontés pour la première fois aux attaques c'est la remise en cause de leurs pratiques.

Alors, une fois encore, nous voulons vous alerter. Les éleveurs en système herbager et pastoraux n'ont plus la possibilité d'exercer leurs métiers. Pourtant leurs pratiques sont reconnues utiles au maintien d'écosystèmes riches de biodiversité et sont économiquement pertinentes.

Parmi ces éleveurs beaucoup ont contracté des mesures agro-environnementales (MAE) pour maintenir des races menacées (Brigasque, Raiole, Caussenarde...), pour conserver des milieux ouverts, pour prévenir des incendies. N'est-ce pas contradictoire d'encourager des pratiques par le biais d'aides publiques tout en laissant des loups « protégés » au nom de la biodiversité empêcher ces mêmes pratiques ?

A cet aspect environnemental, s'ajoutent les hommes et les femmes qui vivent sur ces territoires, acteurs de la dynamique locale, acteurs économiques et qui n'en peuvent plus.

Nous attendons de toute urgence des réponses politiques claires. Vous devez désormais nous dire quel modèle agricole vous souhaitez soutenir. Des fermes-usines pour une agriculture industrielle qui laisse toute sa place au « sauvage » et à l'abandon des territoires ruraux, ou une agriculture paysanne qui recrée des dynamiques, qui entretient les paysages, garante d'une véritable biodiversité, et pourvoyeuse d'emploi ?

Monsieur le Ministre, notre métier d'éleveurs herbagers et pastoraux n'existera plus dans 10 ans. A moins que des décisions « courageuses » ne soient prises rapidement.

Pour la Confédération paysanne,

Olivier Bel, Responsable de la Commission prédation, et Laurent Pinatel, Porte-parole